

Etude Anthropo-sociologique de la consanguinité dans la population de «Oulhaça» dans l'Ouest Algérien

Anthropo-sociological study of inbreeding in the population of "Oulhaça" in Western Algeria

Adel Sidi-Yakhlef¹, Ammaria Aouar Metri²

¹Laboratoire d'Anthropologie des Religions et comparaison, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université de Tlemcen, Algérie.

²Laboratoire de valorisation de l'action de l'homme pour la protection de l'environnement et application en santé publique (équipe environnement et santé), Faculté des Sciences, Université de Tlemcen, Algérie.

L'auteur chargé de la correspondance: Sidi-Yakhlef Adel, 22 cité pavillonnaire, Béni-Saf, Ain-Temouchent, Algérie. Email: bioadel2005@yahoo.fr

Mots clés: Oulhaça, consanguinité, parenté, socio-anthropologie, motivations, tradition

Key words: Oulhaça, consanguinity, kinship, social anthropology, motivations, tradition

Résumé

Le mariage consanguin est une pratique matrimoniale qui reste très répandue en Algérie et dans le monde arabe et islamique, où les traditions et les motivations d'ordre social, culturel et économique, ont le plus souvent orienté les candidats au mariage vers un choix matrimonial à l'intérieur de la famille.

Pour mieux comprendre la situation sociale de cette pratique ainsi que ses principaux déterminants de la population, nous avons mené une étude sur 260 couples pris au hasard de la population rurale de Oulhaça dans l'Ouest Algérien, qui ont été soumis à un questionnaire comportant des paramètres socio-anthropologiques.

L'étude des unions consanguines des couples dans notre échantillon, tous degrés confondus représentent 36.07%. L'analyse des données concernant les corrélats sociaux a révélé que plusieurs facteurs économiques, socio-culturels et démographiques semblent associés au choix de ce type de mariage, tel que le statut socioéconomique, le niveau bas d'éducation en particulier chez les femmes, l'âge précoce de mariage, le type d'habitat et le degré d'implication des parents dans le choix des futurs époux.

Summary

Consanguineous marriage is a matrimonial practice which remains very common in Algeria and the Arab and Islamic world, where traditions and social, cultural and economic motivations, are often guided candidates for marriage to matrimonial choice inside the family.

To better understand the social situation of this practice and its main determinants of population, we conducted a study of 260 couples taken at random from the rural population of Oulhaça in western Algeria, which were submitted to a questionnaire with socio-anthropological parameters.

The study of consanguineous marriages of couples in our sample, all degrees combined represent 36.07%. The analysis of data concerning the social correlates revealed that several economic, socio-cultural and demographic factors seem to be associated to the choice of this type of marriage, such as socioeconomic status, low level of education especially among women, age early marriage, habitat type and the degree of parental involvement in the choice of future spouses.

Introduction

L'humanité a connu à travers son histoire plusieurs types de mariage, fixés par les relations et les structures sociales prédominantes. Les résultats des recherches anthropologiques qui se sont intéressées aux problèmes de la famille et de la parenté portées sur de nombreuses sociétés humaines, ont révélées que les formes de mariages diffèrent d'une société à l'autre en fonction des critères régissant dans ces sociétés et les valeurs dominantes selon la fonction exercée par les liens du mariage. Des règles obligatoires peuvent contraindre le choix du conjoint dans les sociétés respectant les traditions. Dans les sociétés modernes, il n'existe officiellement aucun obstacle aux unions; néanmoins, les sociologues constatent que l'environnement familial et social pèse fortement sur le choix des partenaires. Ainsi, malgré la liberté de choix dont chacun dispose, de multiples influences sociales se conjuguent pour éloigner certains individus les uns des autres tandis qu'elles en rapprochent d'autres: en définitive, ceci aboutit à une très nette «homogamie sociale»: les conjoints ont tendance à se ressembler sur le plan social, culturel ou professionnel. En général, ce type de mariage est influencé par des conditions géographiques, démographiques, religieuses et culturelles (Pettener, 1990; Relethford et Mielke, 1994; Debra et Blackwell, 1998; Danubio *et al.*, 1999). Jacquard (1974), confirme également ce constat en démontrant que dans les populations humaines, les choix matrimoniaux comportent souvent une part d'homogamie que ce soit en termes de morphologie, niveau d'instruction, affiliation religieuse, etc...

Si l'incidence les pratiques endogamiques ont considérablement diminué dans le monde ces dernière générations, sa pratique reste encore monnaie courante et le système d'alliances préféré dans le monde arabe et islamique (Klat, 1986; Zlotogora *et al.*, 1997). Dans ce contexte, et devant la rareté des études qui se sont intéressées à examiner l'impact de la pratique du mariage consanguin dans les populations Algériennes en général et les populations de l'Ouest en particulier, notre étude s'est intéressé à décrire les modalités d'alliances au regard notamment de l'origine géographique et de l'appartenance généalogique supposé des conjoints, ainsi à déterminer le niveau d'endogamie et de consanguinité dans une population rurale dans l'extrême ouest Algérien (Oulhaça), dans le but d'identifier les principaux déterminants, leurs motivations et leurs contraintes de ce type de mariage dans le contexte anthropologiques.

Matériels et Méthodes

Les études sociologique et anthropologique des organisations villageoises en Algérie, et en particulier à l'Ouest, sont rares, alors que les monographies des grandes villes abondent, et les quelques théories du mariage endogame, ont été élaborées à partir des études statistiques nationales globale. De ce fait, la situation de ce type de mariage en milieu rural en Algérie fait encore l'objet de controverses. Chelhod (1965) définit l'endogamie comme une pratique tribale qui tombe en désuétude chez les citadins, Baer (1967) et Prothro et Diab (1974) confirment cette thèse en illustrant un déclin du mariage entre cousin dans les villes. A l'opposé Tillion (1965)

relève une valorisation du mariage endogame dans les milieux les plus anciennement citadins du Maghreb. Bien que, actuellement l'urbanisation touche de plus en plus les régions rurales, en y amenant l'individualisation du travail, l'accès des femmes à l'activité économique, un système de communication moderne (média, internet, système éducatif...). L'exposition à tous ces facteurs est susceptible de modifier, à long terme, les modes de vie, et, en particulier, les stratégies matrimoniales. L'étude a porté sur une population issue des différentes agglomérations localisées dans la région rurale de Oulhaça, grâce à une enquête prospective réalisée auprès de 260 personnes échantillonnées au hasard dans le centre de santé de Oulhaça durant l'année universitaire 2009-2010. Ces personnes étaient soit hospitalisées au centre, soit venaient pour des consultations diverses.

L'enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire établie au préalable, qui nous a permis de recueillir un grand nombre d'informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques, socioéconomique, culturelles, comportementales, sanitaires, etc...

Les personnes acceptant de répondre au questionnaire doivent être originaire de la région de façon que leurs parents ainsi que leurs quatre grands parents sont nés à Oulhaça. Les interviews ont été conduites par nous même.

Le questionnaire comprenait des questions relatives aux informations suivantes:

- Variables socio démographiques: âge, sexe, lieu de naissance, situation matrimoniale, résidence...

- Socio économiques: niveau d'instruction, profession du répondant, profession du père...

- Variables anthropologiques: lien de parenté du couple, des parents et des grands parents, structure du foyer (nucléaire/étendu), classement du mariage (inaugural ou autre)...

- Variables de comportement: les personnes ont été interrogé au sujet de leurs attitudes vis-à-vis des mariages consanguins en leur demandant d'émettre un jugement sur ce type de mariage (sont-ils avantageux ou pas? conseillerez vous à votre fils d'épouser sa cousine? préférez vous marier vos enfant avec des cousins paternel ou maternel?...)

Les généalogies ont été reconstituées sur la base de la tradition orale qui dépend notamment de la capacité de la mémoire. Pour chaque femme interrogée, nous avons reconstruit l'intégralité de sa vie féconde. Cette méthode rétrospective présente l'inconvénient de ne pas avoir de données toujours très fiables, la mémoire des personnes, surtout les plus âgées n'étant pas d'une extrême rigueur. Mais il s'agit de la seule méthode pour obtenir des données sur le degré de parenté entre les conjoints, les parents et les grands parents.

Traitement des données

L'étude de l'endogamie se ramène toujours à l'analyse d'un tableau. Les couples que l'on étudie y sont classés suivant les catégories auxquelles appartiennent l'un et l'autre des conjoints. Pour répondre aux questions que l'on se pose, et qui sont habituellement: se marie-t-on plutôt avec quelqu'un de sa catégorie, y a-t-il des répulsions, ou des attractions entre certaines catégories? Plusieurs méthodes et approches sont utilisées.

Les données ont été traitées par le logiciel statistique R- 2.14.1. Nous avons fait appel aux tests d'indépendance du χ^2 , de Fisher pour la comparaison des proportions des différentes catégories étudiées, qui permettent de comparer les écarts entre les valeurs théoriques et les valeurs observées. Le teste de l'écart réduit pour l'analyse temporelle. Ces tests sont recommandés par les statisticiens pour ce type d'analyses.

Résultats et discussion

Analyse de la fréquence et de la nature des mariages consanguins

Sur les 260 individus interviewés dans cette enquête, 158 non célibataires (soit mariés, divorcés ou veufs) ont été pris en dans compte notre analyse pour les deux sexes. Le tableau 1 présente répartition des fréquences de la consanguinité sur trois générations. Nous avons recensé 57 apparentés soit une fréquence de 36.07% chez la génération des couples étudiés, 41.15% chez la génération des parents et 43.66% chez la génération des grands-parents (cette prévalence est le rapport du nombre de mariages entre apparentés observés au nombre total de mariages).

	Couple consanguins			Couple non-consanguin
	Cousins 1°	Cousins éloignés	Total	
Couple	40,35%	59,64%	36,07%	63,93%
Parents	50,46%	49,54%	41,15%	58,85%
Grand Parents	53,76%	46,23%	43,67%	56,33%

Tableau 1. Répartition des fréquences de la consanguinité sur trois générations.

Table 1. Frequency distribution of consanguinity on three generations.

Bien que la région de Oulhaça est une zone rurale, le taux calculé des mariages consanguin (36,07%) pour la génération étudiée, représente vraisemblablement un degré jugé important vu sa proximité des grandes villes urbaines qui l’entourent (Tlemcen, Ain-Temouchent) ainsi que l’évolution progressive de sa population ces dernières années, dut principalement à l’attraction des flux migratoire en provenance de plusieurs régions. Néanmoins, cette fréquence reste comparable au taux moyen des mariages consanguins en Algérie qui est de l’ordre de 38,80% selon une étude réalisée en 2007 par la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Figure 1).

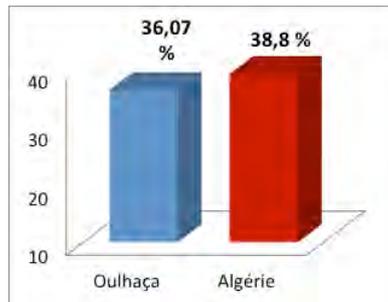


Figure 1. Proportion de la consanguinité dans la population de Oulhaça et de l’Algérie.

Figure 1. Proportion of consanguinity in the population of Oulhaça and Algeria.

On a comparé également cette fréquence à celle d’autres régions voisines, et il ressort de cette comparaison que le taux moyen des mariages consanguins à Oulhaça reste supérieur à celui de Honaine (29,66%), de Souk El Khmiss (32,34%), Fehoul (30,33%) et Ain Youcef (33,33%), par contre, il est inférieur à celui de la région de Zaouïa Sidi Benammar (52,12%) et Ouled-Mimoun (42,80%) (Otmani, 2009; Berrahoui, 2003) (Figure 2).

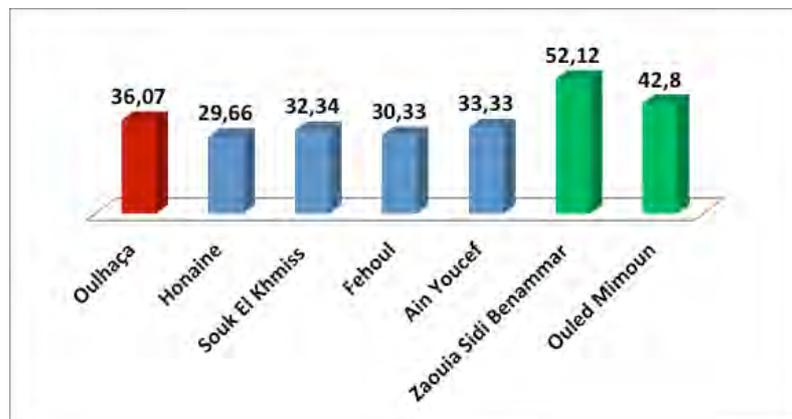


Figure 2. Proportion de la consanguinité dans la population de Oulhaça et des populations voisines.

Figure 2. Proportion of consanguinity in population of Oulhaça and the neighboring populations.

Degré de parenté entre les conjoints

Selon le tableau 1, on remarque la chute de la fréquence des mariages consanguins à travers les générations bien que cette chute n'est pas très significative. On a essayé également d'analyser cette variation temporelle chez les couples étudiés en établissant une répartition des mariages consanguins et non consanguins par année de mariage en regroupant les effectifs en classes de vingt ans à cause du nombre réduit de notre effectif. Le figure 3 montre une nette décroissance des fréquences des mariages consanguins. Néanmoins, cette décroissance selon le teste de l'écart réduit n'est pas très significative ($p > 0,05$) sans doute dues à la faiblesse des effectifs.

Cette évolution des pratiques endogames à l'échelle temporelle révèle en effet une tendance à la diminution de la proportion des mariages consanguins. Néanmoins, l'ampleur et le rythme de la diminution de cette pratique matrimoniale restent encore très faibles. Ces résultats s'accordent avec ceux qui avaient été préalablement obtenus par Al-Awadi *et al.*, (1985) au Koweït, Houry et Massad, (2000) en Jordanie, Bittles *et al.*, (1993) en Inde, Hussain et Bittles, (1998) au Pakistan, et Saadat *et al.* (2004) en Iran.

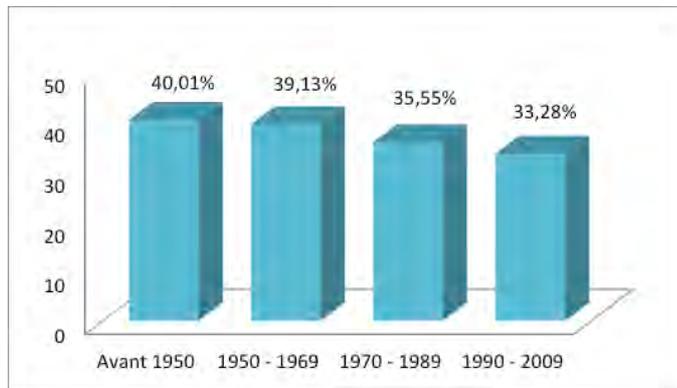


Figure 3. Proportion de la consanguinité par année de mariage
Figure 3. Proportion of consanguinity by year of marriage

Position généalogique des conjoints

Concernant degré de parenté entre les conjoints, nos résultats montrent que 40,35% des mariages consanguins recensés sont des mariages entre cousins germains contre 59,64% pour les mariages entre cousins éloignés (Figure 4). Pour la génération des parents 50,46% des mariages consanguins sont entre cousins germains contre 49,54% qui sont entre cousins éloignés, alors que pour la génération des grands parents, 53,76% sont respectivement pour les mariages entre cousins germains et cousins éloignés. Ce qui laisse supposer un fléchissement des mariages consanguins entre cousins germains à travers les générations aux profits des mariages entre parents éloignés.

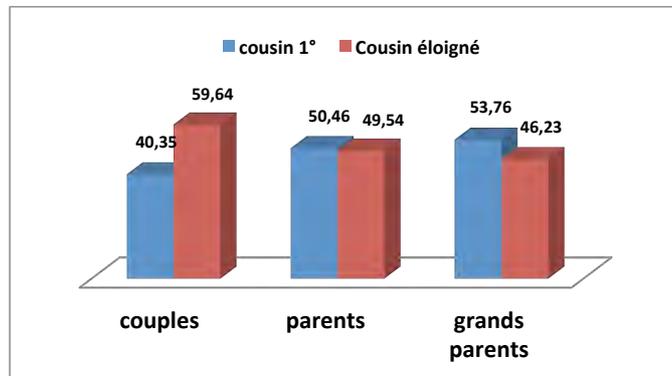


Figure 4. Proportion de la consanguinité des cousins germains et éloignés dans les trois générations.
Figure 4. Consanguinity proportion of first cousins and distant cousins in three generations.

Cette décroissance des mariages consanguins intimes (entre cousins germains) en faveur d'une croissance de la fréquence des mariages consanguins entre apparentés plus ou moins lointains peut suggérer également une ouverture qui reste dans le cadre de l'endogamie familiale, mais qui pourrait éventuellement être considérée comme un signe d'essouchement progressif de cette pratique sociale. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'appellation de «Wald Ammi» qui veut dire mon cousin germain paternel s'applique indistinctement à tout les membres de la fraction qui se considèrent comme descendants d'un même ancêtre, notamment chez les personnes âgées et qui peut prêter confusion dans certains cas entre cousins éloigné et cousins germains.

Quand à la position généalogique des conjoints pour les cousins germains, on remarque que pour les trois générations, le pourcentage des mariages entre cousins croisés est inférieur au pourcentage des mariages entre cousins parallèles, bien que le test de khideux ne montre aucune variation significative entre ces deux types de mariage ($p > 0.05$). Il est à noter que les résultats récoltés montrent que la proportion de la consanguinité entre cousins germains parallèles est restée stable à travers les générations (Figure 5).

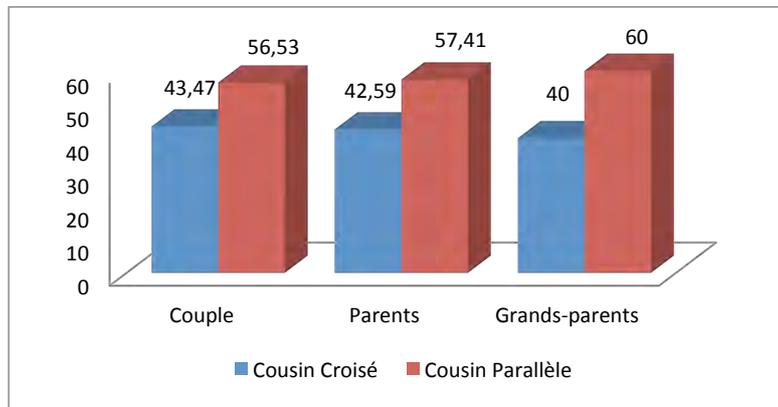


Figure 5. Proportion de la consanguinité des cousins germains dans les trois générations
Figure 5. Consanguinity proportion of first cousins in three generations

La distribution des mariages entre cousins germains parallèles patrilatéraux et matrilatéraux à travers les trois générations révèle que le pourcentage des mariages entre cousins parallèle patrilatéraux chez la génération des couples étudiés est inférieur à celui des cousins matrilatéraux, contrairement à la génération des parents et des grands parents (Figure 6).

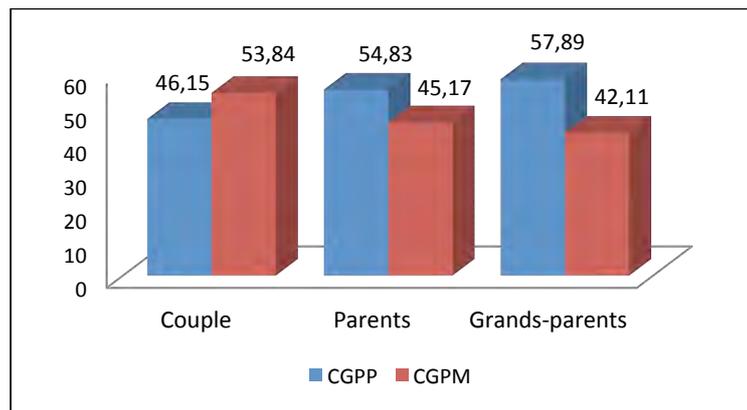


Figure 6. Proportions des mariages entre cousins germains parallèles patrilatéraux et matrilatéraux
 CGPP: Cousin germain parallèle patrilatérale; CGPM: Cousin germain parallèle matrilatérale.

Figure 6. Proportion of marriages between patrilateral parallel cousins and matrilineal parallel cousins.
 CGPP: patrilateral parallel cousin; CGPM: matrilineal parallel cousin.

Comme le soulignent les résultats de nombreux sondages et de diverses enquêtes, le mariage entre cousins germains constitue presque le tiers de tous les mariages dans beaucoup de pays

arabes et représente le type le plus fréquent de mariages consanguins pour les Musulmans (Kulkarni, Kurian 1990; Radovanovic *et al.* 1999; Gunaid *et al.* 2004), avec une préférence de mariage entre cousins parallèles patrilatéraux (Al-Gazali *et al.* 1997; Bittles, Hussain 2000; Zlotogora *et al.* 2002; Bou-Assy *et al.* 2003; Saadat *et al.* 2004). Cela dit, notre estimation de la proportion des mariages consanguins entre cousins germain chez les couples étudiés, met en évidence une prédominance des mariages parallèles matrilatérales par rapport aux mariages préférentiels classiques entre les cousins germains parallèles patrilatéraux, ce qui n'est pas le cas pour la génération des parents et des grands parents.

Khlat (1988) dans son étude sur la population du Liban citant Fox (1972) qui interprète cette situation, comme une dérive matrilatérale du système de parenté, qui est dut à l'impact du développement économique sur le statut de la femme dans un pays où les rôles sexuels sont importants dans l'organisation sociale. Cependant, quelle qu'en soit l'interprétation, le nombre assez réduit de l'effectif de notre échantillon, ne nous permet pas d'avancer l'hypothèse d'une dérive matrilatérale du système de parenté, qui nécessite des investigations ultérieures.

Corrélat sociaux des mariages consanguins

Afin de discerner les variables explicatives pertinentes liées à la pratique des mariages consanguins dans la région de Oulhaça, on a eu recours à un ensemble de croisements avec la variable: statut de mariage (mariage consanguin et non consanguin).

Les caractéristiques que nous avons considérées, à savoir le niveau d'éducation des conjoints, l'âge du mariage et le statut professionnel du mari ne concernent que la génération des couples interviewés. Une analyse bivariée a été appliquée aux tableaux afin de mesurer la significativité des résultats.

La distribution conjointe du statut du mariage (mariage consanguin et non consanguin) et du niveau d'éducation des époux représenté dans la figure 7 ne montre aucune association significative entre le niveau d'éducation et la tendance à ce marier avec des proches, en comparant les pourcentages des maris qui ont contracté des mariages consanguins avec ceux des maris non consanguins ($p>0.05$).

Alors que pour les femmes, on remarque clairement dans la figure 8 que la proportion des mariages consanguins augmente significativement lorsque le niveau d'éducation de l'épouse s'abaisse, ce qui suggère une forte association entre ce type de mariage et le niveau d'instruction de la femme ($p=0.003$).

Selon nos résultats, une femme ayant un niveau bas d'étude (analphabète ou primaire) a de forte chance d'être en union consanguine qu'une femme ayant le niveau supérieur. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par d'autres recherches (Khoury et Massad, 1992; Benhamadi, 1997; Jurdi & Saxena, 2003; Raz et Atar, 2004; Barbour et Salameh, 2009).

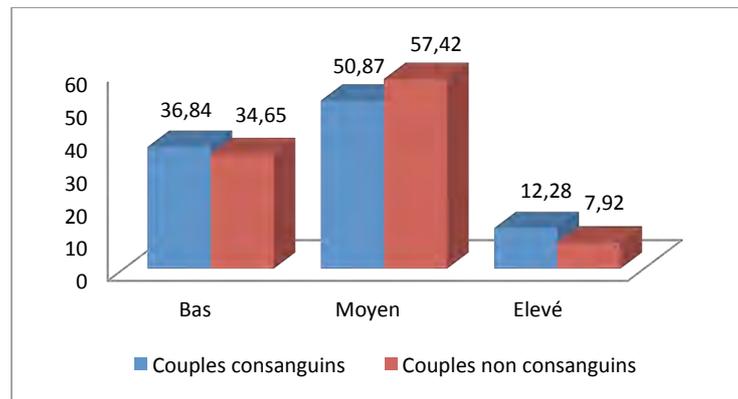


Figure 7. Proportions de la consanguinité en fonction du niveau d'éducation des époux.
Figure 7. Proportions of consanguinity based on the level of education of husband.

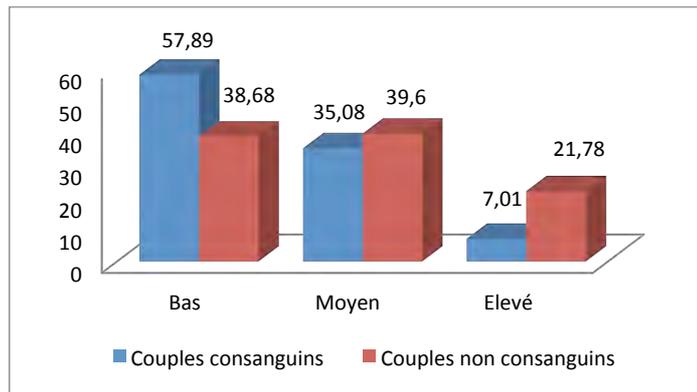


Figure 8. Proportions de la consanguinité en fonction du niveau d'éducation des femmes.
Figure 8. Proportions of consanguinity based on the level of education of wives.

Concernant l'âge du premier mariage, Les résultats concernant les maris montre qu'une association entre le mariage consanguin et la tranche d'âge moins et égale à 18 ans, qui est de 8,77% pour les époux consanguin contre 1,65% pour les époux non consanguins, les autres tranches d'âge ne montrent aucune association significative (Figure 9).

Pour les femmes on note que l'âge précoce des femmes (≤ 18 ans) est également associé à l'acceptation de cette forme d'union avec 26,31% contre 15,84% pour les femmes qui ont contracté un mariage avec un étranger ($p=0.043$). Ces résultats suggèrent ainsi, que plus les femmes se marient jeunes, plus elles sont susceptibles d'accepter cette forme de mariage en comparaison avec des femmes mariées avec un non consanguin.

Selon Khlata (1989), ce résultat signifie une plus grande adhésion au modèle traditionnel et reflète essentiellement le fait que le mariage n'est pas une décision individuelle, mais a été préparé et négocié par les deux familles depuis l'adolescence des futurs époux.

Fargues (1986) avance que l'âge jeune de mariage dans le model traditionnel est en fait l'âge au dernier mariage, et est par conséquent tributaire de la stabilité des unions contractées.

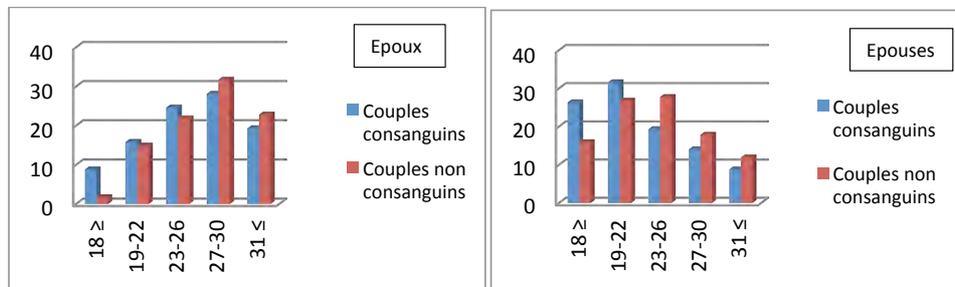


Figure 9. Proportions de la consanguinité en fonction d'âge du mariage des époux et des épouses.
Figure 9. Proportions of consanguinity based on marrying age of husbands and wives.

Les résultats du croisement de la variable «statut professionnel du mari» et le type de mariage montrent une tendance de diminution de nombre de mariages consanguins quand le niveau du statut professionnel du mari augmente, contrairement aux maris ayant contractés un mariage avec un non apparenté où les proportions semblent plus au moins stationnaires pour tous les niveaux (Tableau 2).

Le fait de vivre dans des conditions socio-économiques défavorables, selon Audinarayana et Krishnamoorthy (2000) et Jurdi et Saxena (2003), augmente de manière significative la probabilité d'être en unions consanguines, ce qui contribue au maintien ces pratiques traditionnelles. En fait, nombre d'auteurs soulignent l'importance de ces mariages en milieu rural, parmi les individus les plus pauvres et de faible niveau d'instruction, en fait ce type mariage paraît comme une entre-aide entre les deux familles (Hussain, 1999; Bittles, 2001a et 2001b; Bittles, 2002). Mais aussi exceptionnellement chez les riches propriétaires. Dans ce cas, la considération

la plus importante serait la préservation du patrimoine familial (Schull et Neel, 1965; Chelhod, 1965).

Statut professionnel	C. consanguin	%	C. non consanguin	%
Bas	21	42,10	36	35,64
Moyen	22	38,59	31	30,69
Elevé	11	19,29	34	33,66
Total	57	100	101	100

Tableau 2. Distribution des proportions du statut de mariage en fonction du statut professionnel des maris. Bas: Employé non qualifié, chômeur; Moyen: employé qualifié, enseignant, petit propriétaire; Elevé: Cadre, profession libérale, grand propriétaire.

Table 2. Distribution of proportions of marriage status according to professional status of husbands. Bas: Employee unqualified, unemployed; Moyen: qualified employee, teacher, small proprietor; Elevé: Framework, liberal professional, great proprietor.

Contexte Anthropologique des pratiques endogamiques

Nous avons essayer d’analyser les indicateurs anthropologiques à travers quelques questions qui relèvent de l’attitude et du comportement afin de mesurer le niveau d’ancrage de cette pratique dans cette population.

Type de foyer

Cette question avait comme but de comparer des personnes ayant contracté un mariage consanguin à des personnes témoins, en termes de type de foyer étendu ou nucléaire. Les anthropologues décrivent la famille nucléaire par le fait qu’elle est formée d’un couple et de ses enfants non mariés; une famille étendue consiste en deux ou plusieurs couples possédants des liens consanguins, avec leurs enfants célibataires et parfois des ascendants directs et collatéraux (cresswell, 1975).

Les résultats montrent que 61,40% des personnes mariées à un apparenté vivent dans un foyer étendu contre 41,58% des personnes qui sont mariées avec un non apparenté (Figure 10). Alors que pour les personnes vivant dans une famille nucléaire, les résultats montrent un pourcentage de 38,59% pour les couples consanguins contre 58,41% pour les couples non consanguins. Ceci suggère l’existence d’une relation entre la famille étendue et la pratique endogamique (pour le test χ^2 p=0,025).

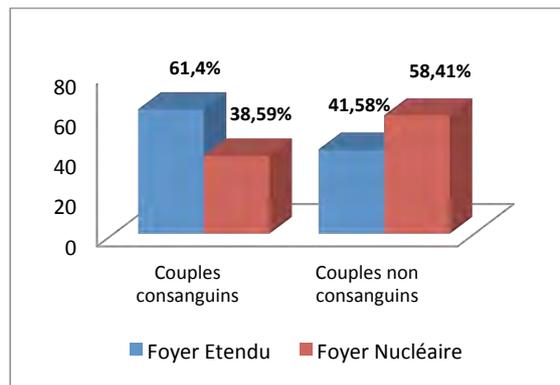


Figure 10. Distribution des proportions de la consanguinité en fonction du type de famille
Figure 10. Distribution of consanguinity proportions according to type of family

L’étude de l’association entre le type d’habitat et le mariage consanguin, révèle à travers les réponses des individus que les couples ayant contracté un mariage consanguins ont tendance à habiter avec leur parents, dans la majorité des cas, des résidences patrilocales, par rapport aux couples non apparentés. Il est possible que la crise de logements ainsi que le cout onéreux des constructions ait leurs parts de responsabilité dans ces résultats, dans ces conditions, la cohabitation avec la cousine ou la nièce comme belle-fille qui est plus facile devient recommandé.

En fait, il semble que, si le mariage consanguin est une forme de résistance d'une tradition collective du groupe, la cohabitation familiale élargie ne sera dès lors qu'une extension de cette règle de tradition.

Type de mariage (classique/moderne)

Avant d'entamer les résultats, le concept type de mariage «classique/moderne» nécessite une spécification; dans cette question le terme mariage classique était expliqué aux répondants par rapport à l'initiative du choix du conjoint, si le futur(e) conjoint(e) était proposé ou imposé par les parents (mariage arrangé), le mariage est dit classique, alors que, si le choix était mutuel entre les futures époux et indépendant des parents (libre choix), le mariage est dit moderne.

Les résultats révèle que 68,42% des couples consanguins ont contracté un mariage classique contre 54,45% des couples non consanguins. alors que, 31,57% seulement des mariages résultent d'un choix mutuel entre les deux époux (Figure 11).

Les discours des répondants sur leurs fiançailles ont permis de comprendre que les parents jouent un rôle décisif dans le mariage de leur fils ou de leur fille. La mère, en particulier, exerce une grande influence dans le choix de sa future bru. Lorsque le père accorde la main de sa fille à un jeune homme, celle-ci peut difficilement refuser; elle doit accepter son sort, sa marge de manœuvre étant assez limitée

Comme le suggèrent les résultats de plusieurs études (Demirel *et al.*, 1997; Hussain, Bittles, 1998; Audinarayana, Krishnamoorthy, 2000; Tfamily, 2005; Abbasi Shavazi *et al.*, 2006), outre le critère socio-économique, le contrôle qu'exercent les parents sur le choix du conjoint de leurs enfants semble également influencer le choix de ce type de mariage.

Alper *et al.*, (2004) ajoutent dans le même sens le facteur pression familiale comme une raison principale pour se marier avec un parent en Turquie. Les mêmes perceptions se dégagent notamment des études effectuées au Japon (Imaizumi 1986), au Pakistan (Hussain 1999).

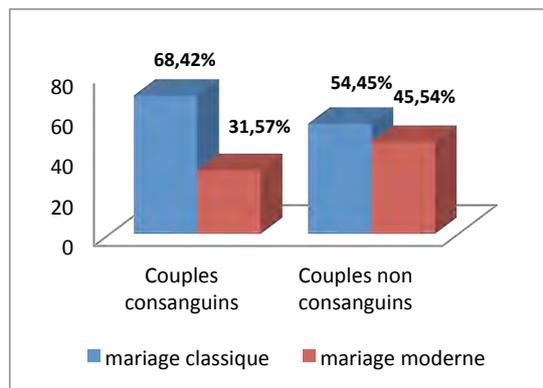


Figure 11. Distribution des proportions de la consanguinité en fonction du type de mariage
Figure 11. Distribution of consanguinity proportions according to type of marriage

Statut de la femme vis-à-vis du travail

Quand à l'association entre le travail de la femme et le statut du mariage, il semble que les femmes aux foyers sont plus susceptibles d'être en union avec un apparenté (71,93%) par rapport à leurs homologues qui travaillent (62,38%), ceci est dut probablement d'une part, à l'autonomie financière de ces femmes qui se répercute sur leurs autonomie à choisir leurs époux en dehors du clan familial, et d'autre part, la chance de rencontrer un homme dans leur milieu de travail qui est plus élevée par rapport aux femmes dont leurs travail se limite aux taches de la maison familiale (Figure 12).

Les répondants ont été interrogés au sujet de leur comportement dans une situation fictive à l'aide de questions préparés au préalable, dans le but de mesurer leur degré d'adhésion à des propositions relatives aux mariages entre cousins

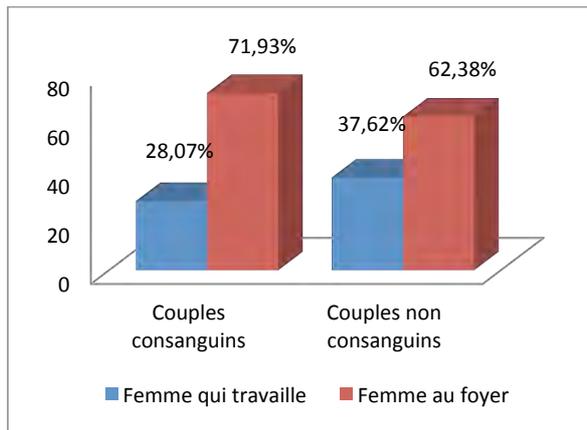


Figure 12. Proportions de la consanguinité en fonction du statut professionnel de la femme
Figure 12. Proportions of consanguinity according to professional status of wives

Pensez vous qu'un mariage avec un apparenté constitue un arrangement avantageux (question 1)?

Les réponses récoltées à travers les questions relatives au comportement et aux attitudes des personnes interrogées révèle que 58,22% des répondants considèrent le mariage consanguin comme un arrangement avantageux et le préfèrent à un mariage non consanguin, alors que 17,72% montrent une attitude négative vis-à-vis à ce type de mariage. 24,05% des répondants se disent sans opinion par rapport à ce type de mariage (Figure 13).

Ces chiffres indiquent le degré très élevé d'adhésion au model endogame tant pour les femmes que pour les hommes.

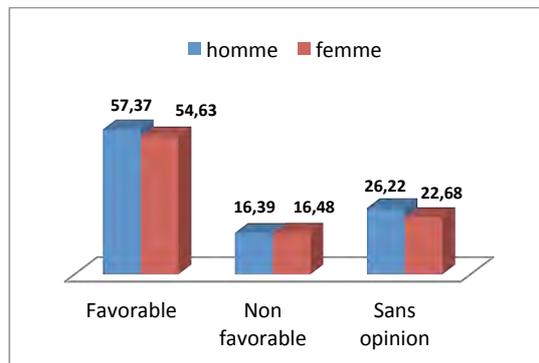


Figure 13. Proportions des réponses de la question (1)
Figure 13. Proportions of responses to the question (1)

Pourquoi oui?

Les raisons évoquées pour justifier ce choix sont variées: 48,04% des répondants favorables au mariage consanguin ont avancé l'argument de la sauvegarde de l'unité de la famille, 25,71% pour l'assurance et protection, 20,13% pour la sauvegarde de l'héritage particulièrement pour les propriétaires des terrains agricoles et 2,38% ont avancé l'argument comme quoi cette pratique est conseillée par la religion.

Pourquoi non?

Pour les répondants non favorables au mariage consanguin, 77,27% pensent que ce type d'union cause des conflits familiaux, 18,63% pensent que ça engendre des maladies pour les descendants et 4,87% disent que c'est le destin qui décide du sort du mariage.

Conseillerez vous à votre fils/fille d'épouser sa cousine/son cousin (question 2)?

Les résultats révèlent que 55,06% de l'ensemble des personnes interrogées sont prêtes à conseiller à leurs fils et filles d'épouser leurs cousins, avec un pourcentage de 45,90% pour les hommes et 60,82% pour les femmes. Alors que, 24,68% sont contre ce conseil et 20,25% restent sans opinion (Figure 14). Ce qui confirme l'enracinement de cette pratique dans le système matrimonial de cette population.

Pour plusieurs auteurs (Khlaf, 1986; Radovanovic *et al.* 1999; Bou-Assy *et al.* 2003; Qidwai *et al.* 2003), l'endogamie garantit une continuité de la manière d'être et de la façon de faire, une protection de l'honneur de la femme, une stabilité de vie conjugale et une meilleure dynamique familiale, de même qu'une sécurité affective, psychologique et financière. Le fiancé n'a pas à s'intégrer dans un nouveau milieu ni à faire des efforts pour répondre aux exigences de sa fiancée. Étant du milieu, la cousine est habituée aux travaux et au mode de vie de ses beaux-parents. À l'opposé, l'incertitude existe de part et d'autre avec la femme étrangère, qui est perçue comme plus exigeante et indifférente aux conditions matérielles dans lesquelles vit son fiancé.

Selon Bourdieu (1980), l'endogamie a pour effet de contribuer de façon déterminante à créer un groupe intégré et de limiter sa tendance au fractionnement.

Pour les antagonistes à ce type de mariage, en plus des arguments évoqué précédemment, En approfondissant la discussion, ces personnes considèrent que les cousins et les cousines comme des frères et sœurs pour eux, ce type de mariage causera l'absence de nouveautés et de curiosités qui entravent le plaisir de connaître et de découvrir l'autre, l'amour du partenaire qui est un amour fraternel. Ces fiancés expriment d'une manière subjective le privilège du mariage exogamique et le désir profond de se marier avec un étranger.

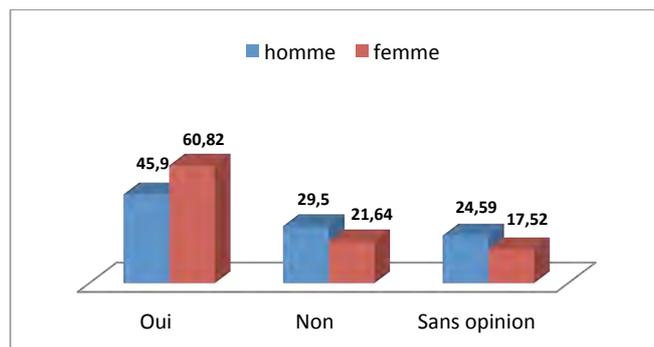


Figure 14. Proportions des réponses de la question (2)
Figure 14. Proportions of responses to the question (2)

Préférez-vous marier vos enfants avec des cousins paternel ou maternel? question (3)

Les réponses ont montré que 49,36% préfèrent les cousins paternels, un choix surtout préféré par les hommes avec 57,37% contre 34,02% pour les femmes (Figure 15). Les arguments avancés se partagent entre «rester dans la même lignée», «sauvegarde de l'héritage» ou encore «pour garder le même nom de famille». 28,48% qui répondant préfèrent les cousins maternels se justifient qu'ils sont plus proches de leur côté maternel. Alors que 22,15 optent pour les deux côtés et disent que l'important c'est qu'il soit un ou une cousin.

Un des thèmes qui se dégage de la littérature qualitative sur les modèles des mariages arabes, est la préférence accordée au mariage entre cousins germain parallèle patrilatéral (fils ou fille du frère du père) Plusieurs auteurs s'accordent en citant que, cette hiérarchie des idéaux conjugaux engendre une hiérarchie sociale équivalente au sein de la famille, qui a un impact direct sur l'héritage et la sauvegarde du patrimoine familial patrilatéral (Al-Gazali *et al.* 1997; Bittles, Hussain 2000; Zlotogora *et al.* 2002) Les personnes interrogées dans notre enquête désignent distinctement les frères et sœurs de leur père et de leur mère, Le mariage entre cousins parallèles patrilatéraux est fortement valorisé dans les discours. Du côté paternel, il s'agit d'une parenté légitime qui est basée sur le lien de sang. Du côté maternel, la tendresse, la familiarité, la simplicité et le sentiment d'être à l'aise sont prépondérants.

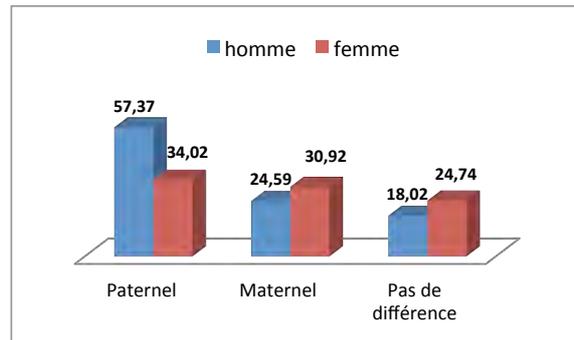


Figure 15. Proportions des réponses de la question (3)
Figure 15. Proportions of responses to the question (3)

Pensez vous que le fait d'épouser un apparenté augmente le risque des maladies héréditaires chez les enfants? question (4)

Pour cette question les réponses recueillies révèlent que 49,36% de la population questionnée est sans opinion (Figure 16). Ce pendant les personnes ceux qui ont répondu «Oui» sont 32,27% et leur arguments principaux étaient «pour ne pas hériter des maladies héréditaires» et «j'ai entendu ça mais je ne sais pas comment au juste». Pour les personnes qui ont répondu «Non» sont 18,05% de la population interrogée, leurs justificatifs étaient chez les deux sexes «ça fait des siècles que nos grand-père se mariaient entre leurs cousins et ça n'a jamais posé de problèmes» ou «ça c'est la volonté de dieu».

Les répondants qui sont restés sans opinion, semblaient manifester une sorte de réticence à répondre à la question en suscitant plusieurs fois de la gêne et un inconfort avec des fois un long silence avant de répondre.

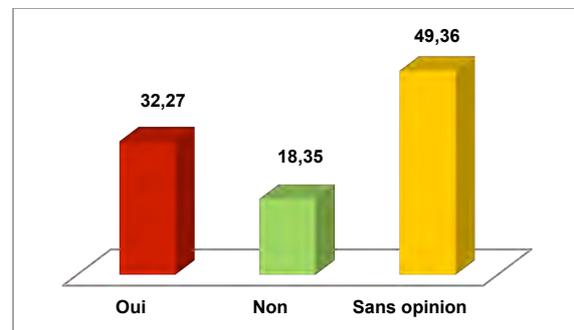


Figure 16. Proportions des réponses de la question (4)
Figure 16. Proportions of responses to the question (4)

Les principaux arguments de ceux qui ont répondu oui: «pour ne pas hériter des maladies héréditaires» et «j'ai entendu ça mais je ne sais pas comment au juste» et témoignaient de l'existence de personnes atteintes de malformation congénitale, de retard mental ou d'une maladie chronique rare dans leurs entourages qui ont contracté un mariage entre un apparentés.

Pour ceux qui dénie le risque de conséquences sanitaires, le mariage entre apparentés n'est pas responsable de ce types de maladies «ça fait des siècles que nos grand-père se mariaient entre leurs cousins et ça n'a jamais posé de problèmes» pour ces personnes, ces problèmes sanitaires soit, c'est un don de Dieu qu'il faut l'accepter dans tous les cas. Soit, dut à l'environnement et la modernisation de l'alimentation (produit chimique, pollution...). Ou encore, certains sont convaincus, en particulier les femmes, que ces problèmes sont causés par les maléfices tel que le mauvais œil, la jalousie, la sorcellerie...

Sur le plan préventif, le personnel médical témoigne de la difficulté à démontrer aux gens et à les convaincre qu'il existe des conséquences sanitaires liées au mariage endogame et, par conséquent, de les empêcher de contracter cette forme de mariage.

Conclusion

L'analyse socio-anthropologique réalisée au cours de notre étude, révèle une association significative entre les facteurs *a priori* étudiés (statut socioprofessionnel, niveau d'instruction, âge de mariage, type d'habitat) et les pratiques endogamiques dans la région de Oulhaça. Nos travaux sont en harmonie avec ceux de Khlaf (1988) dans son étude sur la population Libanaise, ainsi que Tuncbilek et Koc (1994) sur la population de Turquie, qui notent que, les individus à faible niveau socioculturel, restent fideles à leurs croyances et à leurs traditions, et choisissent préférentiellement un partenaire dans la proche famille.

Les facteurs socio-culturels, tels que l'entretien de la structure familiale et de la propriété, la facilité d'arrangements conjugaux, les bonnes relations avec les beaux-parents, et les avantages financiers liés à la dot et à l'héritage semblent jouer un rôle crucial dans la préférence des pratiques endogamiques dans la population de Oulhaça.

Le choix du conjoint dans la population Oulhaçienne semble soumis à un ensemble de règles de conduite collectives plus ou moins formelles. Il s'agit d'un comportement héritable, d'une ligne de conduite motivée par les effets de l'environnement et de l'individu qui est bien ancrée dans la société et les familles. Cet ancrage qui se transmet d'une génération à l'autre, véhiculant le model idéal de la belle fille et du beau-fils, met en évidence la prévalence du contrôle social en matière d'adaptation à la vie quotidienne avec les beaux-parents et reflète l'étroite liaison entre la représentation sociale et le comportement. Le mariage consanguin semble offrir aux couples plus d'avantages que d'inconvénients, sur les plans individuel, familial et collectif. Il assure la sécurité affective et matérielle des conjoints, la stabilité du mariage, l'acceptation du partenaire dans sa nouvelle famille, le renforcement des liens interfamiliaux, la libération des parents du fardeau de leur enfant, la cohésion et la solidarité collective.

Les élaborations sur le mariage endogame et ses méfaits ne se font pas dans le vide social et de manière arbitraire. Elles s'inscrivent dans un ordre socioculturel bien défini au sein d'une communauté donnée. Il faut donc les étudier comme des représentations sociales et rendre compte de leur liaison aux comportements des individus et des groupes.

Références bibliographiques

- Abbasi Shavazi, M., McDonald, P., Hosseini-Chavoshi, M. 2006. Modernization and the cultural practice of consanguineous marriage: a study of four provinces of Iran. Paper prepared for the European Population Conference: Population Challenges in Ageing Societies. Liverpool.
- Al-Awadi, S., *et al.* 1985. Consanguinity among the Kuwaiti population. *Clinical Genetics*, 27 (5), 483-486.
- Al-Bustan, S., *et al.* 2002. Epidemiological and genetic study of 121 cases of oral clefts in Kuwait. *Orthod Craniofac Res*, 5, 154-160.
- Al-Gazali, L., *et al.* 1999. Pattern of central nervous system anomalies in a population with a high rate of consanguineous marriages. *Clinical Genetics*, 55 (2), 95-102.
- Alper, O., *et al.* 2004. Consanguineous marriages in the province of Antalya, Turkey. *Ann Genet*, 47, 129-38.
- Audinarayana, N., Krishnamoorthy, S. 2000. Contribution of social and cultural factors to the decline in consanguinity in South India. *Social Biology*, 47, 189- 200.
- Barbou, B., Salameh, P. 2009. Consanguinity in Lebanon: prevalence, distribution and determinants. *J Biosoc Sci*, 41, 505-517.
- Benhamadi, B. 1997. Les déterminants de l'endogamie au Maroc, DHS I et II. Thèse Doctorat, Université de Montréal, Canada.
- Berrahoui, S. 2003. Caractérisation génétique dans quelques populations de l'ouest algérien par marqueurs sanguins ABO et Rhésu, consanguinité et maladies.
- Bittles, A., Grant, J. S., Shami, S. A. 1993. Consanguinity as a determinant of reproductive behavior and mortality in Pakistan. *Inter Journal Epidemiol*, 22, 463-467.
- Bou Assy, F., Dumont, S., Saillant, F. 2003. Représentations sociales du mariage endogame et de ses conséquences biologiques sur la santé des descendants chez des fiancés apparentés, Cas de deux villages chiites au Liban, *Service Social*. 50, 174-198.

- Chelhod, J. 1965. Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe. *L'Homme*, 7 (3-4), 113-173.
- Cresswell, R. 1975. La parenté. *Elements d'Ethnologie*, 2, 132-174.
- Debra, L., Blackwell, H. 1998. Marital Homogamy in the United States: The influence of individual and paternal education. *Social Science Research*, 27, 159-188.
- Fargues, P. 1986. Traditions matrimoniales dans les sociétés arabes. *Population et Sociétés*, 198, 1-4.
- Fox, R. 1972. *Anthropologie de la parenté*. 299.
- Gunaid, A., Hummad, N. A., Tamim, K. A. 2004. Consanguineous marriage in the capital city Sana'a, Yemen. *Journal of Biosocial Science*, 36 (1), 111-121.
- Hussain, R., Bittles, A. 1998. The prevalence and demographic characteristics of consanguineous marriages in Pakistan. *Journal of Biosocial Science*, 30 (2), 261-275.
- Imaizumi, Y. 1986. A recent survey of consanguineous marriages in Japan. *Clin Genet*, 30, 230-233.
- Jacobi, L., Jacquard, A. 1971. Consanguinité proche, Consanguinité éloignée. Essai de mesure dans un village breton. cahier N°60. INED, Paris, 263-268.
- Jacquard, A. 1974. *Génetique des populations humaines*. Presses Universitaires de France.
- Jurdi, R., Saxena, P. C. 2003. The prevalence and correlates of consanguineous marriages in Yemen: similarities and contrasts with other Arab countries. *Journal of Biosocial Science*, 35 (1), 1-13.
- Khlat, M. 1986. Les mariages consanguins à Beyrouth: Structure et conséquences biologiques. Univ de Lyon: Thèse de doctorat.
- Khlat, M. 1988. Consanguineous marriages in Beirut: time trends, spatial distribution. 35 (3-4), 324-330.
- Khlat, M., Khoury, M. 1991. Inbreeding and diseases: Demographic, genetic, and epidemiologic perspectives. *Epidemiologic Reviews*, 1 (3), 28-41.
- Khoury, S., Massad, D. F. 2000. Consanguinity, fertility, reproductive wastage, infant mortality and congenital malformations in Jordan. 21 (2), 150-154.
- Kulkarni, M., Kurian, M. 1990. Consanguinity and its effect on fetal growth and development: a South Indian study. *Journal of Medical Genetics*, 27 (6), 348-352.
- Pettener, D. 1990. Temporal trends in marital structure and isonymy in S. Paolo Albanese. 6 (62), 837-851.
- Radovanovic, Z., Shah, N., Behbehani, J. 1999. Prevalence and social correlates of consanguinity in Kuwait. *Annals of Saudi Medicine*, 19 (3), 206-210.
- Raz, A., *et al.* 2003. Between acculturation and ambivalence: knowledge of genetics and attitudes towards genetic testing in a consanguineous Bedouin community. *Community Genet*, 6, 88-95.
- Relethford, J., Mielke, J. 1994. Marital exogamy in the Aland Islands. Finland: 1750-1949. 21 (1), 13-21.
- Saadat, M., Ansari-Lari, M., Farhud, D. 2004. Consanguineous marriage in Iran. *Annals of Human Biology*, 31 (2), 263-269.
- Tfaily, R. 2005. First cousin marriages and marital relationships in Egypt, Jordan, Turkey and Yemen. Paper prepared for the XXV IUSSP International Population Conference. Tours, France.
- Tillion, G. 1967. *Le Harem et les Cousins*. Paris: du Seuil.
- Zlotogora, J. 1997. Genetic disorders among Palestinian Arabs: 1. Effects of consanguinity. *American Journal of Medical Genetics*, 68 (4), 472-475.